

NOM

Prénom

Entreprise

Adresse

Abonnement sur www.abcsalles.com

Position choisie

Tarif en € H.T.

Bénéficiez de trois positions supplémentaires gratuites
en insérant le lien ABC Salles sur la page d'accueil de votre site

Oui

Non

Bannières publicitaires

Formule choisie

Durée

Tarif en € H.T.

Parution sur l'ABC des Salles de Séminaire

Encart choisi

Tarif en € H.T.

Pack de communication

Pack choisi

Tarif en € H.T.

Sous-total (en euros, H.T.)

Options sur Abonnement

Pack 20 photos (minimum) + 1 à 3 Visites Virtuelles (360°)	300 € H.T.	<input type="checkbox"/>
Vidéorama	549 € H.T.	<input type="checkbox"/>
Vidéomail	990 € H.T.	<input type="checkbox"/>
Prestation Site Internet		
• 3 pages contenant texte et visuels	1 299 € H.T.	<input type="checkbox"/>
• 5 pages contenant texte et visuels	1 599 € H.T.	<input type="checkbox"/>
• Page(s) supplémentaire(s) Nombre <input type="text"/>	Tarif en € H.T.	<input type="text"/>
Options		
• Hébergement 25 € H.T. / mois Durée <input type="text"/>	Tarif en € H.T.	<input type="text"/>
• Création de votre jaquette et rond de DVD personnalisés	250 € H.T.	<input type="checkbox"/>
• Duplication de DVD Quantité <input type="text"/>	Tarif en € H.T.	<input type="text"/>
Vidéo Show	1 400 € H.T.	<input type="checkbox"/>

Commentaires

.....

.....

.....

Total (en euros, H.T.)

TVA (19,6%)

Montant total à payer (en euros, T.T.C.)

Fait à Le

L'équipe de ABC Salles

Signature et cachet de l'établissement

à nous retourner par Fax au 01 72 72 90 98

Service Commercial • Tél. +33 (0) 892 700 510 (0,34 € la minute) • E-mail : contact@abcsalles.com

Conditions Générales de Ventes – ABC Salles

Solutions de communication & espaces publicitaires

La société ABC Salles, ci-après dénommée « ABC Salles » exploite des sites Internet, un guide papier et un guide vidéo. Elle propose aux annonceurs de souscrire sur ses différents supports de communication. Toute souscription à l'une des solutions « ABC Salles » par un annonceur ou par un mandataire agissant pour son compte implique leur acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après.

Article 1 – Abonnement sur www.abcsalles.com

L'abonnement sur www.abcsalles.com correspond à un droit de présence annuel indivisible sur le site Internet de la société « ABC Salles ». L'annonceur est soumis aux offres de la société « ABC Salles » concernant la parution des annonces sur www.abcsalles.com : la position choisie par l'annonceur correspond à son degré de visibilité dans la liste de résultats présentés par ABC Salles via son moteur de recherche et non à une position fixe. L'annonceur paraîtra donc avant tous les annonceurs d'un groupe de position moins élevée que le sien et après tous ceux d'un groupe de position plus élevée. Il apparaîtra de façon aléatoire avec les annonceurs occupant le même groupe de position que le sien. Les coordonnées de l'annonceur ainsi qu'un lien vers son site Internet seront accessibles à l'ensemble des connectés de ABC Salles France. Un accès privé sera accessible à l'annonceur par numéro de référence et mot de passe où seront archivées les demandes formulées sur le site www.abcsalles.com.

Par cet « espace privé », l'annonceur pourra intervenir à tout moment sur sa fiche d'information afin de procéder à sa remise à jour.

Un site Internet gratuit est mis à disposition de l'établissement, il est composé ainsi : www.nom-de-l-annonceurabcsalles.com

Les demandes envoyées par « ABC Salles » sont à l'usage exclusif de l'annonceur. Elles ne sauraient donc être transférées ou cédées à une autre partie sans l'accord préalable de l'équipe d'ABC Salles France de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou payant. Le non respect de cette consigne entraînera la résiliation immédiate des accords en vigueur entre « ABC Salles » et l'annonceur.

Article 2 – Prestations techniques « ABC Salles »

L'annonceur peut souscrire à la réalisation de prestations techniques telles que définies dans les offres de la société « ABC Salles » : Vidéo, Vidéorama, Photos et 360°.

Les prestations techniques restent la propriété exclusive de « ABC Salles ». L'annonceur disposera de ces prestations pour son utilisation propre uniquement dans le cadre contractuel défini par « ABC Salles ». Dans tous les cas, l'annonceur s'engage à ne pas utiliser ces prestations sur tout autre support concurrent à « ABC Salles ».

Article 3 – Parution sur « L'ABC des Salles de Séminaire »

La parution sur « L'ABC des Salles de Séminaire » correspond à un droit de présence annuel sur le guide papier de la société « ABC Salles ».

L'annonceur est soumis aux offres de la société « ABC Salles » concernant la parution des annonces dans le guide.

Les éléments techniques, épreuves et documents électroniques fournis par l'annonceur devront être remis dans les délais spécifiés par « ABC Salles ».

La société « ABC Salles » adressera à l'annonceur le « Bon à Tirer » de l'annonce, par tout moyen de transmission (Fax, email, etc.). L'annonceur s'engage à valider le « Bon à Tirer », ou soumettre ses demandes de modification dans les 48h à réception du Bon à Tirer. A défaut, le « Bon à Tirer » sera réputé accepté par l'annonceur et dégage toute responsabilité de la société « ABC Salles » à ce titre.

Article 4 – Parution sur « Vidéo Show »

La parution sur « Vidéo Show » correspond à un droit de présence annuel sur les guides vidéo des salles de séminaire et/ou des salles de mariage.

Ces guides vidéo seront diffusés par « ABC Salles » dans le cadre des salons événementiels professionnels et du mariage auxquels « ABC Salles » participe.

La parution sur « Vidéo Show » nécessite impérativement la réalisation d'une vidéo ou d'un vidéorama par « ABC Salles » exclusivement.

Article 5 – Responsabilité

« ABC Salles » est libéré de son obligation de diffuser une annonce ou de la réalisation d'une prestation technique par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, de circonstances ayant une cause externe, comme de tout acte de fait ou de droit émanant de tout tiers, indépendant du fait personnel d'« ABC Salles » et l'empêchant directement ou par l'intermédiaire d'un tiers de répondre à ses obligations. Dans ces circonstances, tout retard de parution ou de réalisation de prestation technique ne pourra justifier la résiliation de la commande ou donner lieu à des dommages et intérêts, et ne peut en aucun cas dispenser l'annonceur du paiement de la facture.

Article 6 – Conditions de règlement

Le règlement concernant les différentes prestations et supports de communication « ABC Salles » est payable en totalité à échoir (date de signature du bon de commande) ou aux conditions particulières définies entre le représentant « ABC Salles » et l'annonceur. Dans le cas de dispositions particulières, un montant ne pouvant pas représenter moins de 30% de la prestation totale sera exigée à la signature du bon de commande.

Article 7 – Retard de Paiement

Tout retard de paiement sans accord préalable de la société « ABC Salles » entraînera la suspension de toute parution ou de l'exécution des prestations commandées par l'annonceur.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales et réglementaires, des pénalités de retard seront appliquées dans le cas où les sommes dues par l'annonceur seraient versées après la date de règlement figurant sur la facture ou bon de commande. Ces pénalités, dont le taux sera égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal de l'année civile en cours, courront de plein droit dès le jour suivant la date de règlement indiquée. Les pénalités seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Les frais éventuels de procédure de recouvrement seront exigés avec les sommes dues.